

# Ordonnance Souveraine n° 16.551 du 20 décembre 2004 rendant exécutoire la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, adoptée à Stockholm le 22 mai 2001

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	20 décembre 2004
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 24 décembre 2004</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	Environnement et biodiversité ; Pollution et nuisances

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/12-20-16.551@2004.12.25>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, adoptée à Stockholm le 22 mai 2001, ayant été déposés le 20 octobre 2004 auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ladite Convention entrera en vigueur pour la Principauté le 18 janvier 2005.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 24 décembre 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2004/Journal-7683>